## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)
Commission Gouvernement
Adopté
AMENDEMENT N ° 560
présenté par Mme Rabault
ARTICLE 39
I. – À l'alinéa 32, après le mot :
« enveloppe »,
insérer les mots :
« , à l'exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon, ».
II. – En conséquence, à l'alinéa 33, après le mot :
« enveloppe »,
insérer les mots :
«, à l'exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon, ».
III. – En conséquence, compléter l'alinéa 37 par les mots :
« , à l'exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon ».
IV. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 38, après les deux occurrences de la référence :
« I »,

« , à l'exception des départements de métropole et de la métropole de Lyon ».

insérer par deux fois les mots :

ART. 39 N° **560** 

V. – En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« habitant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 39 :

« pour l'ensemble des départements de métropole et la métropole de Lyon. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.